

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	70 (1941)
Heft:	10
Rubrik:	Retraite des institutrices

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

plaçant. Dans chacun de ces nombreux postes, il a laissé le souvenir d'un maître capable et dévoué, s'occupant de ses élèves avec une discrète et paternelle sollicitude.

Comme à beaucoup d'instituteurs, Dieu lui a donné la charge d'une nombreuse famille. C'était le temps où les traitements plus que modestes n'exerçaient aucune influence sur « le marché du travail ». Il fallait que l'instituteur réalisât des prodiges d'ingéniosité pour équilibrer un budget dont le passif doué d'une voracité redoutable menaçait sans cesse un actif atteint d'une incurable anémie. M. Guillaume a vécu ces heures difficiles et a su vaincre !

En 1918, l'heure de la retraite avait sonné ! L'ancien pédagogue allait-il jouir paisiblement d'un repos mérité ? Non. M. Guillaume était un homme d'action. Agé alors de 48 ans, il était encore vigoureux et robuste, malgré les nombreux soucis que lui causa sa nombreuse famille, éprouvée à maintes reprises par la maladie et les deuils cruels. Dévoué aux affaires publiques, il fut appelé, dès le début de sa retraite, à remplir les fonctions de greffier-substitut près le tribunal de la Glâne. Dans ce nouveau poste qu'il occupa près de douze ans, il s'est acquis bien des mérites et des droits à la reconnaissance générale par sa condescendance envers chacun. Quelques années plus tard, il fut nommé caissier de la Caisse d'Epargne de Promasens, où il déploya une activité intelligente et prévoyante.

Le 13 mai 1941, M. Guillaume, dont l'état de santé laissait grandement à désirer depuis quelque temps, est décédé à l'âge de 71 ans, animé d'une résignation toute chrétienne.

J. GRANDJEAN.

Collectes en faveur du Comité International de la Croix-Rouge

C'est avec reconnaissance que le Comité International de la Croix-Rouge reçoit les nombreux témoignages de sympathie de tous ceux qui désirent lui venir en aide.

Toutefois, afin de mettre fin à certains malentendus qui se sont produits, le Comité International de la Croix-Rouge se voit dans l'obligation de rappeler que toutes les collectes ou autres manifestations en faveur de son œuvre ne peuvent être organisées qu'à certaines conditions et avec l'accord préalable du Comité International de la Croix-Rouge.

La loi fédérale du 14 avril 1910 protège le signe et le nom de la Croix-Rouge.

Toute demande concernant des *collectes ou autres manifestations* à organiser en faveur du Comité International de la Croix-Rouge doivent être adressées à son Service de Propagande, Palais du Conseil général, Genève.

Comité International de la Croix-Rouge.

Retraite des institutrices

La retraite des institutrices aura lieu à Montbarry, du lundi soir 25 au vendredi matin 29 août prochain. Elle sera prêchée par le chanoine Dénériaz, de l'Abbaye de St-Maurice.

Si les inscriptions sont assez nombreuses, le prix de pension sera le même que ces années passées, soit 20 fr.

Inscrivez-vous toutes jusqu'au 20 août auprès de : Révérende Sœur Directrice, Maison de repos, Montbarry (Gruyère), ou M^{me} Marie Schmoutz, institutrice, Romont.